

Dates des jurys
2026 :

13 mai et 3 juin

APPEL

A

PROJETS JEUNES

11 / 25 ans



Dossier de candidature à l'Appel à projets Jeunes

Vous êtes un groupe de jeunes entre 11 et 25 ans, porteurs d'un projet solidaire ou local et accompagné par une structure située sur le département du Rhône ou de la Métropole? Osez-vous lancer !

Ce financement pourrait vous aider à passer à l'action !

L'Appel à projets Jeunes est un appel à projets porté par la Caf du Rhône, la MSA Ain Rhône et le SDJES du Rhône (Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports). Vous pouvez candidater en transmettant une copie de ce dossier dûment complété à la MSA et à la Caf et au SDJES.

Votre projet sera ainsi étudié et pourra être soutenu via l'octroi d'une bourse.

Il pourra également être sélectionné au niveau local pour être proposé aux concours nationaux, Innov'jeunes (Cnaf) ou Mieux vivre en milieu rural (CCMSA).

N'hésitez plus ! Complétez le dossier suivant et renvoyez-le **avec l'ensemble des pièces demandées** :

Pièces obligatoires : Cochez les cases pour vérifier que votre dossier est complet !

- Le **dossier de présentation de votre projet** complété et signé
- Le **calendrier des actions prévues** complété (annexe 1)
- le **budget prévisionnel 2026 simplifié** du projet complété (annexe 2)
- la **liste des jeunes impliqués dans le projet** complété (annexe 3)
- l'**engagement sur l'honneur du responsable** de l'association ou de la collectivité locale ou de l'établissement scolaire (annexe 4) complété et signé

A joindre également :

Pour la structure encadrante :

- **Relevé d'identité postal ou bancaire** (IBAN) de la structure (association, collectivité locale ou établissement scolaire)
- **Compte de résultat de la structure** (ou de l'équipement : accueil jeunes, services jeunesse...) pour l'année 2026
- Copie de la **déclaration au journal officiel** s'il s'agit d'une association.

Pour tous les jeunes porteurs du projet :

- Le **règlement 2026 signé** (annexe 6) par tous les jeunes porteurs du projet et par leur représentant légal s'ils sont mineurs.

Présentation synthétique de votre projet

Titre de votre projet :

2

Structure encadrante :

Nom :

Adresse :

Nom, prénom, mail et téléphone du directeur de la structure :

Nom, prénom, mail et téléphone du ou des référent(s) de l'accompagnement de projet :

Jeunes porteurs du projet

Nombre de jeunes impliqués dans le projet :

Age	Filles	Garçons
11/17 ans		
18/25 ans		
Total		

La commune dans laquelle vous réalisez
principalement votre projet¹ :

Êtes-vous constitués en association ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, préciser ses nom et statuts :

¹ Dans le cas où vous réalisez votre projet dans une seule commune, merci d'indiquer cette commune. Dans le cas où vous réalisez votre projet sur plusieurs communes, merci d'indiquer la commune dans laquelle vous faites la majorité de vos actions.

Êtes-vous membres d'une association pour ce projet ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, préciser ses nom et statuts :

Développez-vous des partenariats dans le cadre de votre projet : ☐ Oui ☐ Non

Si oui, préciser ces partenaires (associations, établissements scolaires, commune, communauté de communes etc.) :

Présentation détaillée du projet

Merci de présenter votre projet de façon concrète et précise, en indiquant bien son intérêt, ce que vous voulez réaliser et de quelle manière, la durée et le lieu de réalisation.

4

Domaine de votre projet (*Choisir un domaine*) :

- | | |
|--|---|
| ☐ Culture et sports | ☐ Solidarité et inclusion |
| ☐ Education et exercice de la citoyenneté | ☐ Prévention en santé |
| ☐ Lutte contre les violences et les discriminations | ☐ Développement durable |
| ☐ Animation locale | ☐ Promotion de l'agriculture |

Territoire de votre projet :

- | | |
|---|--|
| ☐ Quartier | ☐ Commune |
| ☐ Commune et communes alentour | ☐ Département |
| ☐ Région | ☐ National |
| ☐ Europe | ☐ International |

Merci de préciser les territoires concernés :

Calendrier de votre projet :

Quand démarrez-vous le projet :

Quand achèverez-vous le projet :

Description de votre projet :

Description de votre projet :

5

Comment est né votre projet ?

Quels sont les objectifs de votre projet ?

Quels sont les publics visés par votre projet ?

Réalisation de votre projet :

Expliquez les actions que vous souhaitez réaliser :

6

Développez-vous des partenariats dans le cadre de votre projet ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, comment ces partenaires vous accompagnent-ils dans votre projet ?

Comment allez-vous vous organiser (les étapes que vous allez suivre, les démarches à entreprendre, la répartition des tâches dans le groupe en fonction des compétences de chacun etc.) ?

L'impact du projet :

Que va apporter, selon vous, votre projet aux personnes concernées par vos actions ?

8

Que va apporter, selon vous, votre projet au territoire ?

Et après :

Quels prolongements ou quelles suites comptez-vous donner à votre projet ?

Avez-vous prévu de concevoir des actions de communication ou de valorisation de votre projet ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, merci de décrire la nature des actions envisagées, les supports projetés (vidéos, photos, créations artistiques, supports pédagogiques etc.) en précisant leurs contenus :

Nous vous invitons à nous transmettre dès à présent tous les supports permettant de valoriser votre projet (nb : ces derniers devront également nous être transmis au moment du bilan)

9

Le....., à.....

Pour les jeunes porteurs du projet,
Signature du représentant légal de la structure encadrante



Annexe 1 – Calendrier des actions prévues

MOIS	ACTIONS PREVUES

Annexe 2 – Budget prévisionnel simplifié 2026 du projet

Dépenses prévisionnelles	
Achats	_____ €
Achat de fournitures	_____ €
Achat d'équipements	_____ €
Prestation de services	_____ €
Services extérieurs	_____ €
Location d'équipements	_____ €
Locations d'espaces	_____ €
Frais d'assurance	_____ €
Autres services	_____ €
Frais de déplacement	_____ €
Frais de communication	_____ €
Frais administratifs	_____ €
Rémunération de personnel	_____ €

Total des dépenses = _____ €

Recettes prévisionnelles	
Ventes	_____ €
Vente de biens	_____ €
Vente de services	_____ €
Subventions et dons	_____ €
_____ (nom de l'organisme)	_____ €
_____	_____ €
_____	_____ €
_____	_____ €
_____	_____ €
_____	_____ €
_____	_____ €
Apport de la structure encadrante	_____ €

Total des recettes = _____ €

Solde = _____ €

Attention ! Vos recettes doivent couvrir vos dépenses : le solde du budget doit être nul ou supérieur à 0.

Annexe 3 – Liste des jeunes porteurs du projet

12

NOM, Prénom	Genre	Date de naissance	Commune de résidence	Situation scolaire ou professionnelle	Affilié à la MSA (Oui / Non)	Numéro de téléphone	Adresse mail
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							

ANNEXE 4

Titre du projet :

ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR DU REPRESENTANT LEGAL DE LA STRUCTURE ENCADRANTE

13

Je soussigné(e)

Agissant en qualité de.....

m'engage sur l'honneur à utiliser la totalité de la somme qui pourrait m'être allouée par le jury du présent Appel à Projets Jeunes pour la réalisation du projet présenté par (préciser les noms, prénoms des jeunes porteurs du projet) :

.....
.....
.....

Je m'engage à présenter à la Mutualité Sociale Agricole Ain-Rhône et/ou à la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône et/ou au SDJES du Rhône un compte rendu d'activités et un compte de résultat du projet trois mois après la réalisation de celui-ci et au plus tard le 31 janvier 2027.

Si la réalisation du projet se trouve compromise, je m'engage à avertir aussitôt l'une et/ou l'autre des institutions précitées. Dans ce cas, je m'engage à remettre à leur disposition, la totalité de l'aide perçue, déduction faite des frais engagés et justifiés, afin que cette aide puisse servir à un autre projet.

En matière de communication, je m'engage à :

- Participer aux opérations de promotion de « l'Appel à Projets jeunes »
- Citer dans toute action de communication relative à ce projet (contacts médias, matériels promotionnels, véhicules, etc,...) la contribution de la Mutualité Sociale Agricole Ain-Rhône, de la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône et du SDJES du Rhône.
- En matière d'autorisation parentale, je certifie avoir fait compléter par chaque responsable légal des jeunes **mineurs** participant au projet l'**annexe 7** « Autorisation parentale de participation et d'utilisation, de reproduction et de diffusion d'image » et être en possession de ces dernières. Ainsi, j'engage ma responsabilité et n'engagerai en aucun cas la responsabilité de la Mutualité Sociale Agricole Ain – Rhône, du SDJES du Rhône ou de la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône sur quelque fondement que ce soit pour des faits résultants d'une absence de collecte de ces autorisations par mes soins.

Fait à,

le

Signature Précédée de la mention « lu et approuvé »

ANNEXE 5

CONTACTS « APPEL A PROJETS JEUNES »

14

Pour tout questionnement relatif à « l'Appel à Projets jeunes », vous pouvez contacter les personnes suivantes :

Caisse d'allocations familiales du Rhône – CAF du Rhône

Contact : Sophie LE RESTIF

Téléphone : 06 18 00 69 09

Mail : sophie.le-restif@caf69.caf.fr

Mutualité sociale agricole Ain / Rhône – MSA Ain / Rhône

Contact : Nathalie BOYER

Téléphone : 06 71 12 86 06

Mail : boyer.nathalie@ain-rhone.msa.fr

Service départemental à la jeunesse, à l'Engagement et aux Sports du Rhône – SDJES du Rhône

Contact : Sina BELAFKIH

Téléphone : 04 72 80 66 46

ANNEXE 6

REGLEMENT 2026

Appel à projets jeunes

15

Article 1 : Objectifs

Cet appel à projets est ouvert à tous les groupes de jeunes et structures accompagnatrices respectant la charte de la laïcité de la branche famille ainsi que le contrat d'engagement républicain.

Les projets doivent s'inscrire dans les objectifs suivants :

- Favoriser l'engagement des jeunes dans les projets, la participation à la vie locale, la responsabilisation, l'organisation collective des jeunes, et viser l'intérêt général ;
- Encourager les initiatives créatrices de lien social dans les domaines de la citoyenneté et de la vie locale, du développement durable, de la culture, du sport, de la solidarité et des sciences/techniques.

Article 2 : Conditions de participation

Tous les jeunes de 11 à 25 ans habitants dans le Rhône peuvent déposer un projet.

- 11 à 22 ans pour les projets relevant des critères de la Mutualité Sociale Agricole
- 11 à 25 ans pour les projets relevant des critères de la Caisse d'Allocations

Familiales ainsi que du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports avec une attention particulière portée sur les 11-18 ans.

L'âge est apprécié à la date du dépôt des dossiers de candidature. Le critère d'âge devra être respecté par la majorité des membres du groupe.

Tous les jeunes mineurs devront faire compléter par leur représentant légal l'autorisation parentale fournie en annexe 7 du dossier de candidature.

Les projets seront obligatoirement portés par un collectif composé d'au moins 3 jeunes.

Pour pouvoir bénéficier d'une aide de la Mutualité Sociale Agricole, les jeunes devront résider dans une commune rurale (de moins de 15 000 habitants) ou faire partie d'un groupe composé majoritairement de ressortissants agricoles.

Ne sont pas éligibles à l'appel à projets jeunes :

- Les projets de vacances, de loisirs ou de consommation d'activités
- Les actions et projets organisés durant le temps scolaire ;
- Les projets à visée d'insertion professionnelle de jeunes ;
- Les actions visant un accompagnement individuel des publics ;
- Les projets encadrés par les personnels des établissements ou services médico-sociaux ;

- Les classes transplantées, les séjours linguistiques, les compétitions sportives ;
- Le financement des études, de formation ou de stages.

Les jeunes devront attester de leur engagement dans le projet (participation en nature et/ou actions d'auto-financement).

Le collectif de jeunes devra être accompagné par une structure encadrante (association locale, centre social, MJC, ALSH, établissement scolaire, collectivité locale), ou structuré en junior association voire association.

16

Article 3 : Nationalité

Les jeunes devront avoir la nationalité française ou être ressortissants de l'Union Européenne ou être résidents légaux en France dans la mesure où le projet se déroule en France ou est organisé à partir de la France.

Article 4 : Dossier de candidature

Les jeunes devront obligatoirement compléter un dossier de candidature type et y joindre l'ensemble des pièces demandées (la liste de ces pièces ainsi que les formulaires adéquats sont fournis avec le dossier de candidature).

Tous les documents et pièces utiles à la compréhension ou à la valorisation du projet (notes de synthèse, témoignages, comptes rendus, vidéos, articles de presse...) pourront être joints au dossier. Le dossier de candidature type peut être téléchargé sur les sites internet caf.fr ou ain-rhone.msa.fr. Un temps de préparation avec l'un des contacts (cf annexe 5) est possible avant le dépôt du dossier finalisé.

Le dossier de candidature devra être adressé, au plus tard le 31 mars 2026, à tous les contacts figurant à l'annexe 5.

Article 5 : Critères de sélection

Les projets sont sélectionnés sur la base des critères suivants :

- L'Appel à projets soutient des projets conçus et mis en œuvre par des groupes de jeunes qui doivent être accompagnés par une structure dotée d'un référent en charge de l'accompagnement du groupe. Les dossiers de candidature doivent donc faire apparaître la prise de responsabilité des jeunes dans la conception, le montage et la conduite du projet,
- Les projets doivent avoir impérativement une utilité sociale et être tournés vers les autres (ainsi, les projets de loisirs ou les projets ne bénéficiant qu'aux membres du groupes sont exclus),
- Les projets doivent intégrer une démarche de mobilisation de partenaires impliqués dans la mise en œuvre de ces derniers et permettant d'en augmenter leur qualité.
- Les nouveaux projets feront l'objet d'une attention particulière.

Article 6 : Jury départemental

Les jeunes présenteront leur projet devant un jury, composé a minima de représentants de la MSA Ain – Rhône, de la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône (CAF) et du SDJES du Rhône qui attribuera les bourses.

Article 7 : Montant des bourses

Les projets primés se verront allouer une bourse d'un montant qui sera défini en fonction de la nature des projets et des besoins exprimés pour la réalisation de ces derniers. La bourse ne pourra pas excéder 80 % du coût total du projet, ce qui implique une recherche de co-financement public ou privé, ainsi que la réalisation d'actions d'auto-financement.

Article 8 : Bourse nationale

Parmi les projets primés au cours de l'année écoulée, un projet éligible aux conditions de participation de la MSA (cf. article 2) sera présenté à la Caisse Centrale de la MSA dans le cadre de l'appel à projets jeunes national. Ce projet pourra éventuellement bénéficier d'une bourse supplémentaire.

De la même manière, un projet pourra également être valorisé par la Caf du Rhône dans le cadre du concours national Innov'Jeunes de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

Article 9 : Versement des bourses

La bourse obtenue sera versée à la structure encadrante.

Le formulaire d'engagement sur l'honneur du responsable légal de la structure encadrante devra être dûment complété et signé (annexe 4).

Le versement de la (ou des) bourse(s) est assuré par la MSA Ain Rhône et/ou la CAF du Rhône et/ou le SDJES du Rhône.

Pour la MSA

En cas d'accord, les modalités de versement de la bourse seront précisées dans la notification de décision.

Pour la Caf du Rhône

En cas d'accord, un acompte de 70% de la bourse sera versé en 2026 et le solde de 30% sera versé à réception du bilan qualitatif et du compte de résultat avant la fin du mois de juin 2026.

La date limite de réception des bilans qualitatifs et du compte de résultat est fixé au 31 janvier 2027.

Pour le SDJES du Rhône

En cas d'accord, les modalités de versement de la bourse seront précisées dans la notification de décision.

Article 10 : Engagements des lauréats

Les candidats s'engagent avec les associations ou collectivités territoriales accompagnant le projet à utiliser le prix attribué pour la réalisation du projet présenté dans le cadre de « l'Appel à Projets jeunes ». Si la réalisation du projet se trouve compromise, ils s'engagent à avertir aussitôt l'une et/ou l'autre des institutions précitées. Dans ce cas, ils s'engagent à restituer le prix attribué, déduction faite des éventuels frais déjà engagés et justifiés, afin que cette aide puisse servir à un autre projet.

Les lauréats adresseront obligatoirement à la MSA Ain Rhône et/ou à la CAF du Rhône et /ou du SDJES du Rhône, un bilan et un compte de résultat de leur projet trois mois après la réalisation de celui-ci et au plus tard le 31 janvier 2027.

18

Article 11 : Protection des données

Dans le cadre du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), les informations traitées dans le cadre du dossier de candidature sont les suivantes :

- Données d'identification
- Données relatives à la vie scolaire

Les données transmises dans le cadre du présent appel à projet jeunes sont conservées par la Mutualité Sociale Agricole Ain Rhône, la Caf du Rhône et le SDJES du Rhône dans la limite de 2 années, à compter de la date d'envoi du dossier de candidature.

Conformément aux articles 15 et suivants du RGPD, les jeunes disposent d'un droit d'accès, de rectification et de limitation aux données qui les concernent. Le traitement effectué étant basé sur l'intérêt légitime, le droit d'opposition s'applique.

Les jeunes peuvent exercer leurs droits sur demande écrite adressée auprès du Directeur Général de la Mutualité Sociale Agricole (MSA Ain Rhône) ou de la Directrice Générale de la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône (Caf du Rhône) ou de la cheffe du SDJES du Rhône.

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) – 3, Place de Fontenoy TSA – 80715 – 75334 PARIS CEDEX07.

Fait à

, le

Jeune porteur du projet NOM/ Prénom : Signature précédée de la mention « <i>lu et approuvé</i> »	Responsable légal (si mineur) NOM/ Prénom : Signature précédée de la mention « <i>lu et approuvé</i> »
Jeune porteur du projet NOM/ Prénom : Signature précédée de la mention « <i>lu et approuvé</i> »	Responsable légal (si mineur) NOM/ Prénom : Signature précédée de la mention « <i>lu et approuvé</i> »
Jeune porteur du projet NOM/ Prénom : Signature précédée de la mention « <i>lu et approuvé</i> »	Responsable légal (si mineur) NOM/ Prénom : Signature précédée de la mention « <i>lu et approuvé</i> »
Jeune porteur du projet NOM/ Prénom : Signature précédée de la mention « <i>lu et approuvé</i> »	Responsable légal (si mineur) NOM/ Prénom : Signature précédée de la mention « <i>lu et approuvé</i> »
Jeune porteur du projet NOM/ Prénom : Signature précédée de la mention « <i>lu et approuvé</i> »	Responsable légal (si mineur) NOM/ Prénom : Signature précédée de la mention « <i>lu et approuvé</i> »
Jeune porteur du projet NOM/ Prénom : Signature précédée de la mention « <i>lu et approuvé</i> »	Responsable légal (si mineur) NOM/ Prénom : Signature précédée de la mention « <i>lu et approuvé</i> »
Jeune porteur du projet NOM/ Prénom : Signature précédée de la mention « <i>lu et approuvé</i> »	Responsable légal (si mineur) NOM/ Prénom : Signature précédée de la mention « <i>lu et approuvé</i> »
Jeune porteur du projet NOM/ Prénom : Signature précédée de la mention « <i>lu et approuvé</i> »	Responsable légal (si mineur) NOM/ Prénom : Signature précédée de la mention « <i>lu et approuvé</i> »

ANNEXE 7 :

AUTORISATION PARENTALE DE PARTICIPATION

AUTORISATION D'UTILISATION, DE REPRODUCTION ET DE DIFFUSION D'IMAGE

A collecter et conserver par le représentant légal de la structure encadrante

20

Je, soussigné(e) Monsieur – Madame (Rayer la mention inutile)

Représentant(e) légal(e) du mineur (Nom, prénom et date de naissance) :

Résidant à l'adresse :

Certifie avoir pris connaissance du projet présenté dans le cadre de « l'Appel à Projets jeunes » par notre enfant ⁽²⁾ et le déclare apte à le réaliser.

À cet effet, je m'engage à souscrire une assurance responsabilité civile le couvrant ainsi que tous tiers, des risques inhérents à la réalisation du projet. En aucun cas, je n'engagerai la responsabilité de la Mutualité Sociale Agricole Ain – Rhône, du Service Départemental à la Jeunesse et aux sports du Rhône ou de la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône sur quelque fondement que ce soit pour des faits résultants de la réalisation du projet.

Par ailleurs, j'atteste être informé de l'utilisation de mon image ou de l'image du mineur que je représente et consens par le présent document à donner l'autorisation à la Caf du Rhône, la MSA Ain Rhône et au SDJES du Rhône d'utiliser, de reproduire et diffuser sur tous supports écrits, vidéographiques, multimédias ou digitaux (internes et externes) et les réseaux sociaux, sur un domaine géographique étendu du département du Rhône au monde entier, les photographies ou vidéos transmises ou prises dans le cadre de l'Appel à Projets jeunes 2026 pour :

☐ Supports internes et externes de promotion et de présentation de l'appel à projets jeunes du Rhône édition 2026 qu'ils soient écrits, vidéographiques, multimédia, digitaux

☐ Réseaux sociaux

☐ Autres (préciser) :

La Caf du Rhône, le SDJES du Rhône et la MSA Ain Rhône s'engagent à ne pas utiliser cette image de façon dégradante, à des fins pouvant nuire à ma personne ou pour d'autres utilisations que celle expressément indiquée ci-dessus, sur toute la durée de l'exploitation.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment sur simple demande écrite auprès des contacts de l'appel à projets jeunes du Rhône précisés en annexe 5.

Fait à, le

Signature du responsable légal

Précédée de la mention « lu et approuvé »